

Concours île était une fois ... mon récif

Présentation



« A vos plumes, feutres et autres crayons de couleurs pour nous raconter en mots et en images une histoire, une histoire d'île côté récif »

A PROPOS

Dans le cadre de la 19ème édition du Salon du Livre «Lire en Polynésie», l'Association des Editeurs de Tahiti et ses Îles, la DGEE et l'Institut des Récifs Coralliens du Pacifique (IRCP) organisent, un concours d'écriture jeunesse sur le thème des récifs coralliens, du 10 septembre au 30 avril 2020 inclus.

Par le biais de l'écriture et de l'illustration l'AETI souhaite s'associer au CRIOBE et à l'IRCP pour sensibiliser le public scolaire et le grand public à la protection des récifs coralliens.

Ce concours vise à appréhender d'une part les représentations que les enfants et les adultes se font des écosystèmes marins, et d'autre part à les sensibiliser à la richesse et à la vulnérabilité des récifs coralliens.

En favorisant le dialogue entre la littérature, l'illustration et la culture scientifique, le comité organisateur est heureux de participer à la sensibilisation des écosystèmes coralliens et à leur gestion.

Le concours invite à écrire et illustrer une histoire en langue française ou en langue polynésienne. Les productions résulteront d'une écriture individuelle ou collective (binômes, groupes, classes).

QUI PEUT PARTICIPER ?

Le concours est ouvert à tous.

CATÉGORIE DU CONCOURS

Pour permettre à un maximum de personnes de participer le concours sera ouvert à 2 catégories :

- catégorie adulte (plus de 18 ans):
- Catégorie jeunesse avec :
 - section cycle 3/CJA
 - section Collège
 - section lycée
 - section structures spécialisées

LE PRINCIPE DU CONCOURS

Ecrire et illustrer individuellement ou collectivement une histoire traitant de la préservation des récifs coralliens.

LES CONSIGNES À RESPECTER

- 1/ Elles devront obligatoirement comporter un titre
- 2/ Elles devront comporter un maximum de 5 plantes A4 (format paysage) avec textes et visuels qui donneront 10 pages A5
- 2/ Elles devront respecter le thème du Concours.
- 3 / Elles devront s'intégrer dans une des formes d'écriture proposées : Aventure et Exploration / Contes et Légendes / Sciences Fiction / Thriller

- 3/ Elles devront être rédigées en langue française ou en langues polynésiennes;
- 4/ Elles devront être des productions originales, inédites et exemptes de droits quels qu'ils soient ;
- 5/ Elles ne devront comporter aucun nom, signature et autre signes distinctifs qui pourraient permettre au Jury de reconnaître l'identité de l'auteur ;
- 6/ Elles ne devront comporter aucun propos raciste, xénophobe ou diffamatoire.

COMMENT RENDRE SA OU SES HISTOIRE(S) ?

Les participants pourront :

- soit déposer leur(s) production(s) au bureau de l'Association des éditeurs de Tahiti et des îles, situé dans les locaux de la maison d'édition Au vent des îles, à Fare Ute en face de Renault Minute.
- soit par voie électronique, à l'adresse mail : lep@mail.pf

Afin de pouvoir être contactés si leur production a été sélectionnée, les participants devront remplir et joindre à leur courrier ou courriel le formulaire de participation (page suivante)

PROCÉDÉ DU CONCOURS :

Pour la catégorie adulte :

Un jury composé de professionnels du livre, d'enseignants, de lecteurs avertis et de scientifiques, désignera le lauréat pour la catégorie adulte.

Pour la catégorie jeunesse :

Un jury composé de représentants du CLE, désignera les lauréats pour les 4 catégories jeunesse

Partez pour un voyage au cœur d'un univers mystérieux, poétique, onirique ! Mettez en scène une biodiversité insolite, invisible depuis la surface, en vous éloignant le plus possible du littoral. Utilisez les outils et les engins d'exploration pour décrire les reliefs et la vie microscopique. Peut-être alors croiserez-vous des créatures marines légendaires qui peuvent s'avérer bien réelles ?



Président

Christian Robert
(+ 689) 87 77 01 00

christian@auventdesiles.pf

Contact organisation Salon Lire en Polynésie

Marie Kops
lep@mail.pf
(+689) 87 76 74 62

Contact Association des Editeurs de Tahiti et des Iles

Lucile Bambridge
(+ 689) 40 50 95 93 / (+ 689) 89 40 77 73

lireenpolynesie@mail.pf
www.lireenpolynesie.pf
www.facebook.com/lireenpolynesie

Concours « île était une fois ... mon récif »

FORMULAIRE DE PARTICIPATION INDIVIDUELLE

Titre de l'histoire :

Format d'écriture choisie :

Aventure et exploration Contes et Légendes Sciences fiction Thriller

Nom(s) :

Prénom(s) :

Date de Naissance :

Catégorie du concours :

Adulte (+18 ans) Scolaire > Cycle 3 Scolaire > Collège Scolaire > Lycée
 établissements spécialisés

Classe fréquentée, nom de l'établissement et la localité (pour la catégorie scolaire) :

.....

Adresse postale :

Adresse électronique :

Téléphone :

J'affirme avoir pris connaissance du règlement du dit concours

Date

Signature

Participation par dépôt

Au bureau de l'Association des éditeurs de Tahiti et des îles, situé dans les locaux de la maison d'édition Au vent des îles, à Fare Ute en face de Renault Minute, au plus tard le 30 avril 2020

Participation par voie électronique

Les textes sont à envoyer par email au format PDF, au plus tard le 30 avril 2020, à l'adresse électronique suivante : lep@mail.pf

Case à remplir par l'organisation

Sigle pour une lecture anonyme des textes

Concours « île était une fois ... mon récif »

FORMULAIRE DE PARTICIPATION COLLECTIVE

Titre de l'histoire :

Format d'écriture choisie :

Aventure et exploration Contes et Légendes Sciences fiction Thriller

Nom(s) et Prénom(s) des auteurs et illustrateurs :

.....

.....

.....

Catégorie du concours :

Adulte (+18 ans) Scolaire > Cycle 3 Scolaire > Collège Scolaire > Lycée
 établissements spécialisés

Classe fréquentée, nom de l'établissement et la localité (pour la catégorie scolaire) :

.....

Adresse postale d'un représentant :

Adresse électronique d'un représentant :

Téléphone d'un représentant :

J'affirme avoir pris connaissance du règlement du dit concours

Date

Signature

Participation par dépôt

Au bureau de l'Association des éditeurs de Tahiti et des îles, situé dans les locaux de la maison d'édition Au vent des îles, à Fare Ute en face de Renault Minute, au plus tard le 30 avril 2020

Participation par voie électronique

Les textes sont à envoyer par email au format PDF, au plus tard le 30 avril 2020, à l'adresse électronique suivante : lep@mail.pf

Case à remplir par l'organisation

Sigle pour une lecture anonyme des textes

Concours Chroniques des îles

Règlement adulte et jeunesse candidat libre

Ce règlement concerne les participants au concours pour la catégorie adulte et la catégorie jeunesse candidat libre.

Un règlement spécifique pour la catégorie scolaire, a été rédigé et est à disposition des établissements scolaires et élèves sur le site www.lireenpolynesie.pf

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU CONCOURS

Dans le cadre de la 19ème édition du Salon du Livre « Lire en Polynésie », l'Association des Editeurs de Tahiti et des îles (A.E.T.I.), ci-après dénommée « l'Organisateur », déclarée sous le numéro n° 5929/01 DRCL, et dont le siège est situé sur le territoire de la commune de Papeete – BP 5670 – 98716 Pirae – Tahiti – Polynésie française, organise, en partenariat le CRIOBE, l'IRCP, la DGEE et le CLE, un concours d'écriture jeunesse intitulé : « île était une fois ... mon récif »

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

Pour permettre à un maximum de personnes de participer le concours sera ouvert à 2 catégories :

- catégorie adulte (plus de 18 ans):

- Catégorie jeunesse avec :

- section cycle 3/CJA

- section Collège

- section lycée

- section structures spécialisées

Le Concours est ouvert aux personnes physiques résidant en Polynésie française - ci-après désignées « les Participants ».

La participation des mineurs au Concours est effectuée sous la direction et le contrôle des parents, des représentants légaux ou par le biais de leur établissement scolaire.

Sont exclues d'office toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du Concours, ainsi que les personnes faisant parti du Jury de sélection des gagnants.

La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat. Elle implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non respect de ces conditions entraîne la nullité de la participation.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Pour concourir, les Participants doivent remettre à l'Organisateur, avant le 30 avril 2020 à 23h59 inclus (heure polynésienne), une ou plusieurs production(s), ayant trait au thème choisi : la découverte des récifs corallien.

Les productions soumises dans le cadre du Concours devront respecter les consignes suivantes :

1/ Elles devront obligatoirement comporter un **titre**

2/ Elles devront comporter un **maximum de 5 planches A4 (format paysage) avec textes et visuels qui donneront 10 pages A5**

3/ Elles devront respecter le **thème du Concours**.

4 / Elles devront s'intégrer dans une des **formes d'écriture** proposées :

- **Aventure et Exploration** : Dans cette étendue infinie dont la majeure partie reste à explorer, imaginez un voyage de découverte du monde des récifs, sa faune, sa flore et ses reliefs.

- **Contes et Légendes** : Traitez sous la forme d'un conte ou d'une histoire édifiante et sensible des menaces qui pèsent sur la biodiversité marine.

- **Sciences Fiction** : Imaginez une société du futur océanique disposant de nouvelles ressources d'énergies, d'alimentation, de technologies bio-inspirées, et d'urbanisme innovant et plus respectueux de la nature.

- **Thriller** : Situez votre fiction au cœur des enjeux de protection des océans avec en toile de fond les risques écologiques, économiques, et géopolitiques (pollutions, pêches et trafics illégaux, pillage et piraterie, conflit internationaux...)

5/ Elles devront être rédigées en **langue française ou en langues polynésiennes**;

6/ Elles devront être des **productions originales**, inédites et exemptes de droits quels qu'ils soient ;

7/ Elles ne devront comporter aucun nom, signature et autre signes distinctifs qui pourraient permettre au Jury de reconnaître l'identité de l'auteur ;

8/ Elles ne devront comporter aucun propos raciste, xénophobe ou diffamatoire.

Toute production ne respectant pas les consignes sus-mentionnées sera refusée par l'Organisateur et entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 4 : REMISE DES PRODUCTIONS ET IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Les participants pourront :

- soit déposer leur(s) production(s) au bureau de l'Association des éditeurs de Tahiti et des îles, situé dans les locaux de la maison d'édition Au vent des îles, à Fare Ute en face de Renault Minute.

- soit par voie électronique, à l'adresse mail : lep@mail.pf

Afin de pouvoir être contactés si leur production a été sélectionnée, les participants devront remplir et joindre à leur courrier ou courriel le formulaire de participation (page suivante)

Les participants devront joindre obligatoirement à leur(s) production(s) leur(s) bulletin(s) de participation au concours

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Article 5.1. Jury

Deux jurys, un par catégorie (adulte, jeunesse) , seront composés de professionnels du livre, d'enseignants, de lecteurs avertis et de scientifiques. Les productions validées seront étudiées de manière anonyme par les membres des jurys. Ils se réuniront le 13 mai 2020 pour délibérer et récompenser le style, l'originalité et la qualité.

Les critères de sélection retenus par le Jury porteront sur le respect du thème du Concours, la qualité du style rédactionnel et le respect des consignes présentées dans l'article 3 du présent règlement. Les décisions du jury sont sans appel. Le palmarès du concours sera annoncé par voie de presse dans Tahiti Infos et par voie radiophonique sur les ondes de Polynésie 1ère, ainsi que sur le site internet www.lireenpolynesie.pf et sur le site de la DGEE et du CLE

Les textes non sélectionnés par le Jury ne seront pas renvoyés aux auteurs et pourront être récupérés à partir du 1er juin au bureau de l'Association des éditeurs de Tahiti et des îles, situé dans les locaux de la maison d'édition Au vent des îles, à Fare Ute en face de Renault Minute.

Article 5.2. Palmarès

Il sera attribué un prix à chacune des catégories suivantes :

- Cycle 3/ CJA
- Collège
- Lycée
- Structures spécialisées
- Grand public

Article 5.3. Remise des prix

Les lauréats seront annoncés à l'occasion d'une remise des prix prévue le 26 mai 2020

ARTICLE 6 : DOTATION ET REMISE DES PRIX

- Les trois meilleures productions des cinq catégories seront éditées dans un recueil qui sera mis gratuitement à disposition du public lors du Salon du Livre 2020.

- Grâce aux différents partenaires du concours, les Organismes s'engagent également à mettre en jeu différents lots pour les lauréats (premiers) de chaque catégories (séjours dans les hôtels, plongées, visites touristiques, livres, etc.)

A l'issue de l'annonce des gagnants, ces derniers seront personnellement informés de leur gain par téléphone ou, à défaut d'avoir renseigné leur numéro de téléphone lors de leur inscription au Concours, par courriel. Ils recevront à cette occasion toutes les informations pratiques quant aux modalités de récupération de leur lot. Il est précisé que si l'un des gagnants ne donne pas de réponse à l'Organisateur dans un délai de 31 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain, il sera réputé renoncer à son lot.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement à la demande des gagnants. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le(s) lot(s) par un autre prix de valeur équivalente.

Dans le cas où l'un des gagnants serait dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie de son gain, pour quelque raison que ce soit, il en perdra le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie. Le lot restera la propriété de l'Organisateur et de ses partenaires qui pourront en disposer librement.

ARTICLE 7 : AUTORISATION

Les gagnants du Concours autorisent l'Organisateur à publier leurs textes, noms et prénoms, dans la presse, ainsi que sur le site internet www.lireenpolynesie.pf.

Les auteurs autorisent le Criobe et l'AETI à utiliser librement les œuvres qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrits, électroniques ou audiovisuels, dans le cadre du Salon du Livre et d'une Campagne de sensibilisation à la protection des récifs coralliens. Ces utilisations ne pourront donner lieu à un versement de droit d'auteur.

Un recueil rassemblant les lauréats ainsi que les meilleurs textes retenus dans chaque catégorie sera édité et mis à disposition gratuitement au Salon du livre 2020.

Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation.

ARTICLE 8 : LIMITES DE RESPONSABILITES ET CAS DE FORCE MAJEURE

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de reporter, de suspendre le Concours, ou de modifier les conditions et la date d'annonce du palmarès si les circonstances l'exigent, et ce sans préavis, sans engager sa responsabilité et sans qu'une quelconque indemnité ne puisse être réclamée par les Participants. L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable de toute détérioration, vol ou perte, ou de retards, lors de l'envoi postal par les Participants de leurs textes. Du seul fait de leur participation, les Participants garantissent l'Organisateur contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des textes présentées. Concernant l'information des gagnants, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de non délivrance des courriers annonçant les gains par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par les gagnants lors de leur inscription au Concours, ou en cas de défaillance du service postal, ou pour tout autre cas. L'Organisateur décline toutes responsabilités pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des lots attribués aux gagnants et du fait de leur utilisation. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être recherchée si l'exécution du présent règlement est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, l'intervention des autorités civiles ou militaires, les catastrophes naturelles, les incendies, les dégâts des eaux, le mauvais fonctionnement ou l'interruption du réseau des télécommunications ou du réseau électrique.

La force majeure s'entend de tout événement extérieur à l'Organisateur, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable, qui empêche l'Organisateur d'exécuter tout ou partie des obligations mises par le présent règlement à sa charge.

ARTICLE 9 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les données de quelque nature qu'elles soient, et notamment les textes, graphismes, logos, icônes, images, créations graphiques, marques figurant sur les supports de communication du Concours sont nécessairement protégées par le droit d'auteur, le droit des marques et tous autres droits de propriété intellectuelle, et appartiennent à l'Organisateur ou à des tiers ayant autorisé l'Organisateur à les exploiter. Le participant s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser, sans autorisation expresse préalable de l'Organisateur, tout ou partie des contenus visés dans le présent article.

ARTICLE 10 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations personnelles des Participants requises pour les besoins du Concours telles que le nom et prénom, la date de naissance, l'adresse, le numéro de téléphone et l'email, sont collectées et utilisées afin d'exécuter un service conforme aux attentes des Participants, de les contacter en cas de gain et de conserver une trace des échanges et transactions. Ces informations seront utilisées pour la réalisation de statistiques en interne et ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant qui peuvent être exercés sur simple demande écrite adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante : A.E.T.I. BP 5670, 98716 – Pirae – Polynésie française ou par email : lep@mail.pf Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

ARTICLE 11 : COMMUNICATION ET INTERPRETATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le présent règlement pourra être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'Organisateur, à l'adresse suivante : A.E.T.I. BP 5670, 98716 – Pirae – Polynésie française. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent, à condition que la personne en ait fait expressément la demande dans le courrier par lequel elle demande l'envoi du règlement.

ARTICLE 12 : LITIGES

Toute contestation ou réclamation relative à ce Concours devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse de l'Organisateur : A.E.T.I. BP 5670, 98716 – Pirae – Polynésie française, et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du Concours.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend persistant sera soumis, à défaut d'accord amiable, au tribunal compétent de Papeete.

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement. Tout cas non décrit par le présent règlement sera tranché par l'organisateur.